

## **ECOMAIISON**

Société par actions simplifiée  
Capital Social de 291 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

---

### **AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES DES FAMILLES 3° et 4° DE LA FILIERE ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN DU 31 MARS 2025**

#### **Ordre du jour**

1. Etude relative au réemploi et à la réutilisation des ABJ (familles 3 et 4) avec une proposition d'évolution des objectifs conformément au 5.5 du cahier des charges (pour avis)
2. Etude relative à la réparation des ABJ (familles 3 et 4) conformément au 4.5 du cahier des charges et proposition d'actions pour encourager la réparation (pour avis)
3. Suivi et mise en œuvre d'agrément de l'année 2024 (pour information)
4. Conclusions de l'auto-contrôle (pour information)

#### **Le 31 mars 2025, à 14h00,**

Les membres du Comité des Parties Prenantes des familles 3° et 4° de la filière Articles de Bricolage et de Jardin (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéoconférence par l'intermédiaire de l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 17 mars 2025, adressée par voie électronique.

#### **Assistent à la réunion en qualité des membres du Comité des Parties Prenantes Articles de Bricolage et Jardin (familles 3° et 4°) d'Ecomaison :**

##### Au titre du collège des producteurs :

- Mme Caroline Hupin, titulaire, représentante de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) ;
- Mme Armelle Phillipart, titulaire, représentante du Syndicat des entreprises de l'outillage portatif et des consommables en France (SECIMPAC) ;
- Thomas Le Rudulier, titulaire, représentant de la Fédération des Jardineries et animaleries de France (JAF)

##### Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mme Isabelle Védie, titulaire, représentante de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) ;
- Mme Françoise Weber, titulaire, représentante de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE)
- Mme Marie-Eve Fermet, titulaire, représentante, du Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID)
- M. Jérémy Settbon, titulaire, représentant de la Fédération des Entreprises d'Insertion ;
- M. Thomas Nabon, titulaire, représentant d'ESS France ;

**ECOMAISON**  
Société par actions simplifiée  
Capital Social de 291 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

---

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Mme Philippine Dubois, titulaire, représentante du Cercle National du Recyclage (CNR) ;
- M. Jean Michel Buf, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF) donne pouvoir à l'Association des Maires de France

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- M. Jacky Bonnemains, titulaire, représentant Robin des Bois ;
- M. Johann Leconte, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE) ;
- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

**Absents :**

- M. Hugo Jublan, titulaire, représentant de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) ;
- Mme Mélanie Lepoultier, titulaire, représentant de Intercommunalité de France ;
- Mme Charlotte Soulary, titulaire, représentante de Zero Waste France (ZWF) ;
- M. Philippe Boulogne, titulaire, représentant de FRENE ;
- M. Pierre-Emmanuel Bois, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement. (INOHA) ;
- Mme Marion Adam, titulaire, représentante de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE) donne pouvoir au Cercle National du Recyclage ;

**Pour Ecomaison :**

- M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Règlementaires et Juridiques ;
- M. Vincent du Granrut, Responsable de la filière Articles de Bricolage et de Jardin (familles 3 et 4) ;
- Mme Pauline Boulard, Chargée des affaires réglementaires et institutionnelles

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication. Le quorum est atteint.

Le présent document fait état des membres du Comité des Parties Prenantes tout collège confondu.

## ECOMAISON

Société par actions simplifiée  
Capital Social de 291 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

---

### Saisine pour avis

#### 1. Etude relative au réemploi et à la réutilisation des ABJ (familles 3 et 4) avec une proposition d'évolution des objectifs conformément au 5.5 du cahier des charges (pour avis)

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver l'évolution des objectifs de réemploi conformément aux dispositions du 5.5 du cahier des charges de la filière Articles de Bricolage et de Jardin (familles 3 et 4), telles que présentées en séance.

### Résultat du vote

#### Collège des producteurs :

- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) : **Avis favorable**
- Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement (INOHA) : **Absent**
- Syndicat des entreprises de l'outillage portatif en France (SECIMPAC) : **Avis favorable**
- Fédération des Jardineries et animaleries de France (JAF) : **Avis favorable**
- Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) : **Absent**

#### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Abstention**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable**
- ESS France : **Avis défavorable**

#### Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Association nationale des collectivités des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie et des déchets : **Absent**
- Cercle National du Recyclage : **Avis défavorable**
- Association Régions de France : **Avis favorable**
- Intercommunalités de France : **Absent.**

#### Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable**
- FRENE : **Absent**
- France Nature Environnement : **Avis favorable**
- Robin des bois : **Avis défavorable**
- Zero Waste France : **Absent**

## ECOMAISON

Société par actions simplifiée  
Capital Social de 291 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

---

Avec dix (10) avis favorables, trois (3) avis défavorables et une (1) abstention, le Comité émet un avis favorable pour l'évolution des objectifs de réemploi de la filière Articles de Bricolage et de Jardin (familles 3 et 4), telles que présentées en séance.

### **2. Etude relative à la réparation des ABJ (familles 3 et 4) conformément au 4.5 du cahier des charges et proposition d'actions pour encourager la réparation (pour avis)**

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver les propositions d'actions pour encourager la réparation de la filière Articles de Bricolage et de Jardin (familles 3 et 4), telles que présentées en séance.

#### Collège des producteurs :

- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) : **Avis favorable**
- Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement (INOHA) : **Absent**
- Syndicat des entreprises de l'outillage portatif en France (SECIMPAC) : **Avis favorable**
- Fédération des Jardineries et animaleries de France (JAF) : **Avis favorable**
- Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) : **Absent**

#### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Abstention**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable**
- ESS France : **Avis favorable.**

#### Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Cercle National du Recyclage : **Abstention.**
- Association Régions de France : **Avis Favorable**
- Association nationale des collectivités des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie et des déchets : **Absent**
- Intercommunalités de France : **Absent.**

#### Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable**
- FRENE : **Absent**
- France Nature Environnement : **Avis favorable**
- Robin des bois : **Avis favorable**
- Zero Waste France : **Absent**

**ECOMAISON**

Société par actions simplifiée  
Capital Social de 291 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

---

Avec douze (12) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et deux (2) abstentions, le Comité émet un avis favorable sur les propositions d'actions pour encourager la réparation de la filière Articles de Bricolage et de Jardin familles 3 et 4.

*L'éco-organisme présente pour information le suivi et la mise en œuvre de l'agrément de l'année 2024 ainsi que les conclusions de l'auto-contrôle.*